



Droit de garde alternée

Par **Maya01**, le **11/02/2019** à **19:05**

Bonsoir, le père de mon fils demande le droit de garde alternée. Jusqu'à présent son droit était le dimanche apres midi,mais nous avons un arrangement à l'amiable je lui laissé 1 w-e sur 2 (du samedi matin au dimanche soir 18h), le mercredi après midi et le dimanche toute la journée quand il ne l'avait pas pour dormir pour qu'il voit notre fils le plus possible, pour le bien de mon fils. Mais depuis qu'il sait que j'ai refait la vie il a décidé de demandé la garde alternée. Celui ci vit chez ses parents, et à comme ressources le rsa. Croyez vous qu'il obtiendra la garde alternée ? Cordialement

Par **morobar**, le **12/02/2019** à **11:14**

Bonjour,
Vraissemblablement car cela parait être au bénéfice de l'enfant.

Par **Maya01**, le **13/02/2019** à **14:56**

Bonjour merci pour votre réponse, même si ils dorment tous les deux dans la même chambre, jusqu'à quel âge mon fils pourra t il dormir dans la même chambre que son père? Je me pose tellement de questions... celui ci na pas voulu me donner la pension alimentaire ce mois ci, mais c'est fait des achats personnels à prix élevés. Il joue avec l'amour que je porte à mon fils, un jour il me dit qu'il ne ne veut plus le prendre et qu'il reviendra dans 10ans, après il demande la garde alternée, nous envoies des menaces via mon téléphone destinés à mon ami. Moralement cest fatigant, il m'envoie des sms en me demandant ce que ça me fait de ne

pas voir mon fils... Même en étant au rsa croyez vous qu'il puisse subvenir aux besoins d'un enfant de 19mois? Cordialement

Par **morobar**, le **14/02/2019** à **09:09**

Moi je n'ai rien à croire, surtout pas la vision d'un parti pris.
C'est le juge qu'il faudra convaincre, et comme vu d'ici cela va mal se passer, autant consulter l'avocat qui vous assistera devant le JAF.